



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité, de la justice et du sport
DSJS
Sicherheits-, Justiz- und Sportdirektion SJSD

Grand-Rue 27, 1701 Fribourg

T +41 26 305 14 03, F +41 26 305 14 08
www.fr.ch/dsj

—
Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

Fribourg, le 15 janvier 2024

Promotion de l'intégration des migrant-e-s et prévention du racisme

—

Programme d'intégration cantonal pour les années 2024 à 2027 (PIC 3)

Table des matières

1. Introduction	3
1.1. Contextualisation.....	3
1.2. Pilotage et collaborations	3
1.3. Changements et défis liés au PIC 3	4
1.4. Processus d'élaboration du PIC 3	4
2. Les sept domaines du PIC 3.....	5
2.1. Information, évaluation des besoins d'intégration et conseil.....	5
2.2. Langue.....	7
2.3. Aptitude à la formation et employabilité	8
2.4. Petite enfance	10
2.5. Vivre ensemble et participation	12
2.6. Gestion de la diversité et protection contre les discriminations.....	14
2.7. Interprétariat.....	15
3. Assurance-qualité et reporting	16
4. Finances.....	17
5. Conclusion.....	17
6. Annexes	18

1. Introduction

1.1. Contextualisation

L'intégration est un processus qui implique l'ensemble de la population, indépendamment de son origine, ainsi que les différentes structures de notre société. Elle se caractérise par une dimension collective et individuelle et ses principes sont ancrés dans la Loi fédérale sur l'intégration et les étrangers LEI, respectivement dans la Loi cantonale pour l'intégration des migrant-e-s et la prévention du racisme LInt¹. Elle est menée conjointement par les échelons fédéral, cantonal et communal et en étroite collaboration avec les acteurs de la société civile et de l'économie. Ses actions s'adressent à la population migrante, mais également suisse, ainsi qu'aux professionnel-le-s des différents secteurs.

Les principes de la politique suisse d'intégration tels qu'inscrits dans la LEI s'articulent autour des objectifs suivants :

- > encourager l'équité des chances et la participation ;
- > solliciter la responsabilité individuelle ;
- > exploiter les potentiels ;
- > reconnaître la diversité et encourager la cohésion sociale.

Promouvoir l'intégration dans la société et garantir la non-discrimination sont en premier lieu les tâches des structures dites ordinaires². Les prestations fournies par ces dernières sont inscrites dans les missions et les budgets de leur organisation. L'intégration spécifique, qui peut être cofinancée via les Programmes d'intégration cantonaux PIC, revêt un caractère subsidiaire. En d'autres termes, elle intervient pour combler, de manière ciblée, les lacunes existantes et contribuer à l'accessibilité et l'équité des offres.

Depuis 2014, tous les cantons suisses mettent en œuvre la politique d'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme par le biais des PIC. Pour chaque nouvelle période³, la Confédération et les cantons définissent des orientations stratégiques. En 2019, l'Agenda Intégration Suisse AIS a été initié dans le domaine de l'asile et des réfugiés en guise de complément aux actions du PIC. Le lancement de l' AIS s'est inscrit dans la continuité de la collaboration étroite entre l'IMR et le SASoc. Dans le but de tenir dûment compte des expériences réalisées dans le cadre de l' AIS et de les incorporer aux PIC, une période transitoire a été instaurée de 2022 à 2023 (PIC 2bis). Pour le canton de Fribourg, le PIC 1 (2014-2017) a été un vecteur de construction, le PIC 2 (2018-2021) une opportunité de développer le dispositif en place. Le PIC 2bis a permis, quant à lui, de déterminer des dynamiques centrales en vue de la mise en œuvre du PIC 3.

1.2. Pilotage et collaborations

Dans le canton de Fribourg, le mandat de réalisation des PIC a été confié à la Direction de la sécurité, de la justice et du sport DSJS, à laquelle le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme IMR est rattaché, et à la Direction de la santé et des affaires sociales DSAS, à laquelle le Service de l'action sociale SASoc est subordonné. Ce dernier mandate ORS et Caritas Suisse à Fribourg pour réaliser notamment l'intégration des personnes du domaine de l'asile, respectivement des réfugié-e-s, au niveau opérationnel.

¹ L'ensemble des bases légales sur lesquelles s'appuie le PIC 3 sont annexées à ce document.

² Il s'agit des structures qui s'adressent à toute personne, indépendamment de son origine, par exemple, l'école, les hôpitaux, etc.

³ Les PIC durent, en principe, 4 ans, exception faite du PIC 2bis, déployé de 2022 à 2023.

Pour ce qui est de la mise en œuvre des PIC via des mesures concrètes qui répondent aux besoins des publics et qui reflètent les réalités locales, le canton peut compter sur une variété de partenaires tels que les communes, les associations, les instances étatiques, les milieux économiques, etc.

1.3. Changements et défis liés au PIC 3

Voici les **changements principaux** produits par la mise en œuvre du PIC 3 :

- > Dès le PIC 3, l'AIS ne constitue plus un programme complémentaire, mais fait intégralement partie du PIC.
- > De 2014 à 2023, les PIC s'articulaient autour de trois piliers – « Information et conseil », « Formation et travail » et « Communication et intégration sociale ». Cette logique est remplacée par une logique de publics cibles à atteindre via les mesures du PIC.
- > L'intégration spécifique poursuit un objectif essentiel, celui de renforcer les structures ordinaires dans leur tâche d'intégration et de non-discrimination. Le PIC 3 place un focus encore plus prononcé sur la collaboration avec lesdites structures.
- > Certains domaines d'action ont été reformulés, voire fusionnés, par rapport au PIC précédent. Les dénominations retenues pour les domaines du PIC 3 sont les suivantes :
 - > Information, évaluation des besoins d'intégration et conseil ;
 - > Langue ;
 - > Aptitude à la formation et employabilité ;
 - > Petite enfance ;
 - > Vivre-ensemble et participation ;
 - > Gestion de la diversité et protection contre la discrimination ;
 - > Interprétariat.

Pour ce qui est de la mise en œuvre du PIC 3, l'IMR et le SASoc ont principalement identifié les **défis** suivants :

- > Un montant global de subventions fédérales identique, malgré une volonté constante de développement et de décentralisation.
- > Un rôle toujours plus ambivalent avec des attentes élevées confiées à l'intégration spécifique (de « coordinatrice » à « garante » des offres, y compris des structures ordinaires).
- > Une perméabilité insuffisante entre les domaines, les publics cibles et les processus (intersectionnalité, intergénérationnel, etc.).
- > Des exigences complexes en matière de résultats (quantifiables) et d'impacts.
- > Des demandes croissantes en termes d'assurance-qualité, sans contrepartie financière.
- > Un manque de prise en compte des ressources nécessaires pour un canton qui fonctionne de manière bilingue.

1.4. Processus d'élaboration du PIC 3

Comme précité, la mise en œuvre des PIC concerne différents niveaux et acteurs. Dans l'objectif de fédérer les partenaires autour d'enjeux communs, de les entendre par rapport à leurs priorités et d'être au plus proche des besoins du terrain, la rédaction du présent PIC s'est notamment basée sur les restitutions de deux matinées d'échanges et de co-construction qui ont eu lieu les 4 et 24 novembre 2022. Articulées entre elles, elles ont réuni une huitantaine de représentant-e-s d'associations, de communes, d'institutions et de services de l'Etat.

La première matinée a invité les participant-e-s à dépasser les cloisonnements pour entreprendre une réflexion plus complexe sur les axes stratégiques et transversaux qui concernent tous les domaines du PIC 3 :

- > mobiliser les structures ordinaires ;
- > renforcer la participation des publics cibles ;
- > lutter contre les discriminations ;
- > repenser les formes de collaboration et de financement ;
- > assurer la qualité des prestations ;
- > « Carte blanche » : les participant-e-s définissent leurs priorités.

La deuxième matinée a permis d'approfondir les sept domaines du PIC 3 et d'identifier des idées de projets, voire de mesures. Ce processus participatif était accompagné par une experte externe à qui l'IMR et le SASoc ont confié le mandat de jeter un regard neuf et critique sur la politique d'intégration et de prévention du racisme ainsi que sa réalisation au courant des dernières années. La synthèse de l'experte a également influencé la rédaction du PIC 3.

2. Les sept domaines du PIC 3

2.1. Information, évaluation des besoins d'intégration et conseil

Accueillir, informer, conseiller, orienter et rendre accessible : ces cinq actions constituent le fondement du présent domaine du PIC. Elles ont pour public cible tous les nouveaux habitant-e-s, notamment les personnes migrantes.

Le domaine « Information, évaluation des besoins d'intégration et conseil » se base sur une approche complémentaire : individuelle (p. ex. orientation au guichet d'une administration communale) et collective (p. ex. séance d'information sur la nouvelle commune de résidence). Elle peut être généraliste (p. ex. brochure informative de bienvenue) ou spécifique (p. ex. traduction d'un dépliant sur le fonctionnement de l'école). Dans un canton bilingue comme Fribourg, les défis sont renforcés par le fait que l'information, le conseil et toutes les offres en général doivent se matérialiser dans les deux langues locales au moins.

Dans le cadre du PIC 3, un focus particulier sera placé sur les **objectifs** suivants :

- > stimuler la coordination avec les communes, premiers et essentiels partenaires en la matière ;
- > renforcer les collaborations avec les autres cantons et mettre en commun les bonnes pratiques ;
- > décroisonner les actions entre les différents publics cible du PIC ;
- > sensibiliser la population en général sur les questions de migration, d'intégration et de lutte contre les discriminations ;
- > renforcer, coordonner, mettre en commun et diversifier l'information dispensée aux personnes migrantes relative à la gestion du quotidien, les droits et les devoirs.

Afin de tendre vers la réalisation des objectifs énumérés précédemment, les quatre **orientations** suivantes sont pressenties :

1. Développement d'un concept d'accueil pour les communes, en s'appuyant sur les districts.

Cette orientation sera jalonnée par les étapes suivantes :

- > Organisation de rencontres préparatoires avec les préfet-e-s des sept districts fribourgeois ;
- > Evaluation des besoins et des opportunités selon les districts ;

- > Elaboration d'un canevas d'accueil et d'information adaptés aux districts ainsi que la formation pour son utilisation ;
- > Organisation de séances d'échanges avec les partenaires communaux pertinents ;
- > Poursuite des liens réguliers avec les répondant-e-s communaux en intégration au travers de mailings et de rencontres.

2. Enrichissement du réseau de soutien individuel de conseil. Cette orientation sera dictée par plusieurs actions :

- > Collaboration étroite avec les associations et structures étatiques partenaires (Fribourg pour tous FpT, Centre de Contact Suisses-Immigrés CCSI, Service de la population et des migrant-e-s SPoMi, Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes SOPFA, « Info-Racisme Fribourg », Cours de langues pour migrant-e-s Fribourg COLAMIF, Bureau de consultation juridique Caritas BCJ, ORS, etc.) ;
- > Organisation de rencontres entre partenaires du domaine « Information » ;
- > Réflexions sur l'implication des personnes-relais et médiateur-trice-s interculturel-le-s ;
- > Mise à jour de la liste des associations actives dans le domaine de l'intégration et de la migration et élaboration d'autres outils communs ;
- > Evaluation, en partenariat avec les acteurs impliqués, des offres et des attentes pour les personnes avec des besoins particuliers (p. ex., personnes en situation d'analphabétisme) ;
- > Soutien financier à des ateliers d'informations et de conseils visant des publics spécifiques (p. ex. associations migrantes) ;
- > Renseignement de l'IMR, par courriel, téléphone ou rendez-vous sur place, pour des particuliers et des collectivités.

3. Adaptation et optimisation des outils d'information impliquant les éléments suivants :

- > Réélaboration de la brochure d'information « Le canton de Fribourg vous souhaite la bienvenue », actuellement disponible en douze langues, en priorisant le langage simple, le langage simplifié et langage inclusif, voire des nouvelles traductions ;
- > Mise en avant du langage simplifié et promotion de son utilisation auprès des partenaires ;
- > Développement et mutualisation des outils d'information pour les personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés à toutes les étapes-clés de leur parcours dans le canton de Fribourg (arrivée dans un centre d'accueil, entrée dans un logement individuel, recherche d'emploi, prise d'indépendance, etc.) ;
- > Réflexion sur l'opportunité de créer des FAQ abordant différents domaines de la vie quotidienne ;
- > Encouragement de la création d'outils d'informations par les partenaires par des soutiens financiers ;
- > Optimisation de l'accès aux informations dans le cadre du site internet IMR ;
- > Poursuite, voire élargissement selon les ressources à disposition, de l'utilisation des réseaux sociaux ;
- > Mutualisation des ressources avec les autres cantons.

4. Décloisonnement des différents publics cibles du PIC en appliquant les mesures suivantes :

- > Poursuite de la collaboration étroite entre l'IMR et le SASoc ;
- > Réflexions sur un concept d'accompagnement social commun aux personnes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'information ;
- > Elaboration d'outils d'information qui conviennent aux deux publics cibles ;
- > Intégration du SASoc dans les partenariats avec les districts et les communes ;

- > Intégration de l'IMR dans des groupes de travail liés au domaine de l'asile et des réfugiés.

2.2. Langue

Valoriser le plurilinguisme, acquérir des compétences en langues locales, ou les renforcer, constituent des étapes importantes du processus d'intégration. Le dispositif soutenu par le biais du PIC met l'accent sur un apprentissage accessible, diversifié, de qualité, contextualisé, actionnel et adapté aux besoins langagiers des personnes migrantes adultes. Dans le cadre du PIC 3, un focus particulier sera placé sur les **objectifs** suivants :

- > stabiliser l'offre existante et sa qualité ;
- > coordonner le dispositif d'apprentissage langagier avec tous les acteurs impliqués ;
- > mettre à disposition une information claire, complète et accessible en matière de cours de langues locales et de tests des niveaux langagiers en français et allemand.

Afin de réaliser ces objectifs, les trois **orientations** suivantes sont pressenties :

1. Poursuite des prestations actuelles et consolidation du dispositif via différents canaux tels que :

- > Des subventionnements quadriennaux concernant deux typologies d'offres :
 - > des cours de français et d'allemand s'articulant autour de niveaux langagiers distincts et disposant de labels de qualité. Des cours d'alphabétisation et de post-alphabétisation sont inclus dans cette offre.
 - > des cours ou des ateliers de sensibilisation et de pratique de la langue locale, tous niveaux confondus, dont la qualité se traduit dans le profil des formateur-trice-s, la sélection des contenus et des outils pédagogiques utilisés.
- > Des financements individuels permettant à des personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés d'acquérir un niveau de langue suffisant ou un vocabulaire spécifique pour s'intégrer durablement dans la société et le marché du travail, au moyen de la formation professionnelle ou de l'emploi.
- > La prise en charge des frais liés au programme centralisé d'apprentissage des langues locales dans le domaine de l'asile et des réfugiés (« Bases de langues ») proposé dès l'attribution des personnes concernées au canton de Fribourg et leur permettant d'évoluer de manière autonome dans la vie quotidienne et de participer à la vie sociale.

Les offres soutenues s'adressent à des personnes allophones souhaitant apprendre le français et/ou l'allemand, voire renforcer leurs compétences dans lesdites langues. Les partenaires sont des acteurs associatifs, communaux et institutionnels. A signaler que les orientations des subventionnements seront concertées avec le SOPFA pour garantir une bonne coordination avec les mesures du programme de promotion des compétences de base chez les adultes, notamment celles visant à réduire la précarité numérique.

2. Renforcement de la plateforme COLAMIF et de la formation :

Cette plateforme joue un rôle essentiel dans la mise en réseau, la formation continue et la coordination de ses membres. Ce rôle pourrait se consolider, voire s'étendre, via un mandat de prestations avec l'Etat. Une telle dynamique aurait un impact positif sur la stabilisation de la COLAMIF et contribuerait à une meilleure coordination et clarification des prestations, notamment via des outils d'information communs. Elle consoliderait en outre la qualité de l'offre, par exemple par le biais de formations continues, et participerait à une extension des partenariats, en particulier avec les communes. Par rapport à ce dernier point, il convient de signaler la volonté d'intensifier

l'implication de l'IMR et du SASoc dans la COLAMIF. Aussi, les synergies en lien avec la diffusion d'informations concernant l'apprentissage des langues locales et leur évaluation entre la COLAMIF et les communes peuvent être renforcées.

Par ailleurs, le cofinancement des modules de formation « fide » pour formateur-trice-s en français et allemand dans le domaine de l'intégration permettra de soutenir les prestataires de cours de langue et la qualité de leur offre sur un autre plan.

3. Evaluation de la création d'un fonds de soutien à l'accès aux tests de niveaux langagiers :

Avec la mise en œuvre de la LEI en janvier 2019, l'octroi ou le passage d'un permis à l'autre requièrent des personnes migrantes qu'elles attestent leurs compétences en langues locales. Dans un objectif d'efficacité, le SPoMi et l'IMR ont clarifié leurs rôles dans l'aiguillage des personnes devant se soumettre au test précité. Pour toute information y relative, le public est orienté vers l'IMR. Aussi, dans un objectif de création de synergies, les séances de coordination entre les centres accrédités pour effectuer les évaluations « fide » continueront à être organisées par l'IMR et le SASoc.

Un élément fréquemment débattu concerne l'accessibilité, notamment financière, à ces tests de niveaux langagiers. Dans le cadre du PIC 3, il est proposé d'identifier les tests existants, le besoin et la faisabilité de la création d'un fonds de soutien en priorité pour les personnes particulièrement précarisées. Ce projet sera mené à l'interne par l'IMR et le SASoc, en collaboration avec des partenaires bénéficiant d'expertise et d'expérience avec des démarches similaires.

2.3. Aptitude à la formation et employabilité

La notion d'employabilité, de même que l'aptitude à la formation, est multidimensionnelle et dépend de deux facteurs déterminants :

- > les facteurs individuels (compétences, santé et bien-être, situation familiale, rapport au travail, accès aux ressources, adaptabilité, mobilité, etc.) ;
- > les facteurs externes (offre et demande, contexte démographique, support organisationnel, etc.).

Pour être pertinentes, les politiques d'intégration de ce domaine doivent viser autant les bénéficiaires, les réseaux de soutien, les acteurs du système de la formation que les entreprises. Une attention particulière sera donnée à ces facteurs et éléments afin d'atteindre les **objectifs** suivants :

- > renforcer dans les structures ordinaires les prestations menant à la formation professionnelle, aux hautes études et à l'emploi, dans la mesure du possible ;
- > mobiliser l'expérience des spécialistes du placement comme celle des populations migrantes ayant accompli une formation ou trouvé un emploi afin d'en tirer les meilleures pratiques pour les personnes qui rencontrent des difficultés dans ce domaine ;
- > récolter des informations auprès des partenaires économiques sur la gestion de la diversité et la prévention des discriminations afin de proposer des mesures ciblées ;
- > tenir compte des besoins particuliers de certains groupes cibles défavorisés sur le marché de l'emploi, notamment les femmes et les jeunes ;
- > évaluer les formes de collaboration entre les différents services de placement et les prestations proposées ;
- > évaluer l'efficacité et la qualité des prestations de placement, notamment pour les populations qui cumulent différents facteurs de risque en matière d'insertion socioprofessionnelle ;
- > prendre en compte la composante du développement durable dans la conception et le déploiement des prestations.

Afin de réaliser ces objectifs, les trois **orientations suivantes** sont prioritaires :

1. Consolidation, développement et amélioration de la visibilité du dispositif existant :

Les prestations développées dans le cadre des PIC précédents et de l'AIS sont évaluées positivement par les acteurs concernés. Par conséquent, le conseil spécialisé à l'intégration, les programmes préprofessionnels, les structures de formation appliquées ainsi que les mesures d'intégration spécifique validées par le SASoc seront maintenus et développés en fonction des besoins des publics cibles. Dans ce cadre, une réflexion sur une réunion des différents services de soutien et de placement sera menée, conformément à l'impulsion de la deuxième matinée d'échange et de co-construction du 24 novembre 2022.

Dans ce domaine, il est par ailleurs crucial de travailler de concert avec les partenaires étatiques (Ecole professionnelle, artisanale et industrielle EPAI, Commission des jeunes en difficulté d'insertion socioprofessionnelle CJD, Service de la formation professionnelle SFP, Service public de l'emploi SPE, SOPFA, etc.) et non-étatiques (partenaires sociaux, associations, etc.) de la formation et de l'emploi. Une attention particulière sera portée sur l'optimisation de la collaboration avec les partenaires impliqués dans la préparation à la formation professionnelle et, cas échéant, du développement de prestations spécifiques qui ont un impact sur cet objectif. Un focus spécial sera également placé sur les jeunes arrivés tardivement en Suisse, qu'il s'agisse de personnes issues de la migration forcée ou économique.

2. Campagne de communication ciblée, notamment sur les aspects liés à la diversité et la non-discrimination :

La main d'œuvre étrangère est encore insuffisamment mobilisée dans le contexte de pénurie de main d'œuvre durable observée en Suisse. Le dispositif d'intégration des personnes du domaine de l'asile et des réfugiés présente pourtant un potentiel important en la matière.

Par conséquent, il est prévu de s'approcher de nouvelles entreprises afin de mieux connaître leurs besoins mais aussi leurs pratiques en matière de recrutement et de gestion de la diversité afin de développer des collaborations, des actions de sensibilisation, voire des prestations ciblées, dans une logique de renforcement mutuel.

Parmi les moyens de promotion liés à la gestion de la diversité, la CMR et l'IMR poursuivront, si la démarche est toujours jugée pertinente, la remise du Prix Migration et Emploi. Par ailleurs, l'IMR et le SASoc renouvelleront leur présence au sein de START ! Forum des métiers, un événement qui offre une possibilité supplémentaire de sensibiliser les employeur-euse-s.

3. Impulsion de mesures en lien avec le développement durable et la santé :

La société, les organisations et les individus sont profondément influencés par des grandes tendances ou méga-trends qui ont un impact à long terme, global, pluriel et complexe. Ces répercussions sont également observées sur le marché de la formation et de l'emploi et elles sont utiles pour planifier une stratégie de développement en la matière.

Parmi ces tendances, le vieillissement de la population et la satisfaction des besoins de tout-e-s dans le respect des limites écologiques de la planète, présentent un potentiel important pour développer des compétences spécifiques et pour y inclure également les populations migrantes. Ces domaines d'activité seront revalorisés dans le cadre des développements de projet de formation et de mesures d'intégration.

4. Récolte de données sur les enjeux en lien avec la discrimination dans le monde du travail :

La discrimination dans le monde du travail est une problématique de société. Actuellement, nous disposons de peu d'éléments statistiques et qualitatifs qui permettent de l'étayer et surtout d'identifier des possibles axes d'action pour combattre ces discriminations. Le SASoc et l'IMR réfléchiront aux possibilités permettant de dresser un tableau plus concret de la situation. Des pistes de collaboration seront creusées avec « Info-Racisme Fribourg », les Hautes Ecoles, l'Université, les autres cantons, le Service du personnel et d'organisation SPO et d'autres acteurs pertinents en la matière.

2.4. Petite enfance

La période de la petite enfance pose des bases essentielles en vue d'un apprentissage qui durera toute la vie et pour l'acquisition de compétences émotionnelles, sociales, créatives, motrices, linguistiques et cognitives. Les mesures et offres d'encouragement précoce favorisent le développement global des enfants et contribuent à l'équité des chances. Dans le cadre du PIC 3, des moyens financiers pourront être engagés pour renforcer ledit développement global des enfants dès leur naissance jusqu'à la fin du premier cycle de l'école obligatoire (0-8 ans). Ces mesures incluent l'acquisition des compétences langagières.

Afin d'atteindre ce but, il est nécessaire non seulement de reconnaître le potentiel des familles issues de la migration, d'y recourir, mais aussi d'identifier leurs besoins en la matière et en tenir dûment compte dans l'élaboration de prestations ad hoc. En complément de l'apprentissage précoce de la langue, le renforcement des compétences parentales et le soutien à la parentalité constituent des éléments fondamentaux pour créer un impact concret dans ce domaine.

Pour contribuer à assurer un accès bas seuil, équitable et orienté vers les besoins aux offres existantes et futures en matière d'encouragement précoce, le PIC 3 fixe les **objectifs** suivants :

- > développer et maintenir une offre de qualité ainsi que renforcer la régionalisation ;
- > renforcer la coordination et la mise en réseau des acteurs professionnel-le-s de l'encouragement précoce au niveau cantonal et régional afin d'améliorer l'échange d'informations et d'expériences, l'accompagnement et les périodes de transitions pour les enfants ;
- > sensibiliser les communes et les régions aux enjeux qui favorisent le développement global dans la période de la petite enfance ;
- > mettre à disposition une information claire concernant les offres assurant l'accessibilité des prestations et, pour le public issu du domaine de l'asile et des réfugiés, proposer un soutien spécifique d'accompagnement vers lesdites prestations.

Afin de réaliser ces objectifs, les **orientations** suivantes sont pressenties :

1. Consolidation des prestations actuelles et professionnalisation du dispositif via différents canaux tels que :

- > Un mandat cantonal de prestations pour la durée du PIC 3 avec l'Association Education familiale AEF ;
- > Un appel à projets pour des offres d'envergure locale ou régionale ;
- > Des subventionnements par convention pour soutenir les familles des personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés. Cette mesure doit permettre aux enfants d'avoir accès à une offre d'encouragement (linguistique) avant l'entrée à l'école obligatoire et d'acquérir les compétences nécessaires pour y entrer.
- > Des formations en lien avec la diversité et la protection contre les discriminations (cf. aussi point 2.6).

L'AEF réalise depuis longtemps un travail exemplaire en matière d'encouragement précoce et ceci dans tous les districts du canton. Son expertise en termes de soutien à la parentalité et le partenariat avec les parents, notamment pour les familles issues de la migration, est largement reconnue, y compris au-delà des frontières cantonales. L'élaboration d'un mandat permettra à cet acteur de consolider son offre collective (café parents-enfants, programme EcolePlus, formations et sensibilisations aux enjeux favorisant un développement global des enfants, etc.) et individuelle (visites et suivis de familles) ainsi que d'intensifier son champ d'actions dans les districts du canton. Des collaborations seront également envisagées en matière de formation en lien avec la diversité et la protection contre les discriminations en faveur des acteurs étatiques et non-étatiques œuvrant dans le domaine de la petite enfance (cf. aussi point 2.6).

Le maintien d'un appel à projets qui vise des offres en matière d'encouragement précoce des enfants de 0 à 8 ans issus de la migration ou des mesures d'appui en matière d'éducation pour leurs parents, doit permettre aux partenaires existants de se consolider et à des nouveaux partenaires (communes ou associations) de développer leurs offres. L'élargissement de l'âge concerné à la période de 0-8 ans correspond à l'âge arrêté dans le futur concept cantonal en matière d'encouragement précoce et signifie aussi l'adéquation à une pratique appliquée dans le canton de Fribourg depuis plusieurs années. La prise en compte des enfants jusqu'à la fin du premier cycle de l'école obligatoire permet de fournir un accompagnement adapté en vue de l'entrée à l'école et, par conséquent, une coordination renforcée et améliorée entre tous les acteurs concernés. A signaler, cependant, qu'un accent spécifique sera placé sur des projets qui interviennent avant l'âge scolaire.

2. Sensibilisation des communes et régions via le futur concept cantonal :

Pour donner suite aux démarches réalisées dans le cadre des PIC 2 et PIC 2 bis, la cogestion avec le Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ de la plateforme cantonale en matière d'encouragement précoce sera poursuivie. Cette plateforme a pour but premier la mise en réseau, le partage de savoirs, des informations et des expériences et la coordination du domaine de l'encouragement précoce au niveau cantonal. Le concept cantonal et le plan de mesures correspondant ont été réalisés de manière participative par cette plateforme durant les PIC 2 et PIC 2 bis. Il est prévu que le concept entre en vigueur début 2024. Les communes et régions seraient ainsi sensibilisées à l'importance des mesures et offres qui visent un encouragement précoce complet et global. Elles bénéficieraient en outre de recommandations pratiques pour la mise en place d'une politique de la petite enfance aux niveaux communal et régional. De plus, un renforcement de la coordination, de la mise en réseau et de la collaboration est pressentie. Plusieurs plateformes semblables ont vu le jour durant le PIC 2 aux niveaux local et régional. Durant le PIC 3, des synergies seront créées avec la plateforme cantonale.

3. Évaluation de la création d'un bon pour augmenter l'accessibilité aux prestations d'encouragement précoce :

Rendre les mesures d'encouragement précoce accessibles pour toutes les familles est un défi. A l'instar de la « Carte culture », la création d'un bon faciliterait l'accès aux prestations pour les publics les plus vulnérables. Aussi, dans une logique d'*empowerment*, la mise à disposition d'un bon ouvrirait un plus grand champ des possibles aux parents qui pourraient choisir les prestations auxquelles ils souhaiteraient participer. Afin de déterminer la pertinence de la création d'un tel bon, une évaluation sera menée conjointement par l'IMR, le SASoc et les partenaires concernés.

2.5. Vivre ensemble et participation

Afin de favoriser les deux facettes de ce domaine, le vivre-ensemble et la participation, dans une optique de « Citoyenneté », les besoins et les potentiels des personnes migrantes doivent être (re)connus par les différents acteurs. Les collaborations, notamment les échanges avec les communes et la société civile (dont la population issue de la migration), sont stimulés dans une atmosphère harmonieuse. Des méthodes participatives et coordonnées permettent de développer des projets ou des processus qui favorisent l'accès aux offres, les rencontres et les contacts sociaux. Le bénévolat joue également un rôle à différents niveaux.

Dans le cadre du PIC 3, la terminologie « Agir ensemble » continuera à être promue au niveau cantonal. Le focus est ainsi mis sur la réalisation des **objectifs** suivants :

- > impulser des processus collectifs, co-construits et participatifs ;
- > valoriser les ressources et la prise en compte des besoins de chacun-e ;
- > consolider le partage de savoirs, les échanges et la mise en réseau des acteurs du terrain.

Afin de réaliser ces objectifs, les trois **orientations** suivantes sont pressenties :

1. Soutien d'initiatives locales et d'espaces multiculturels :

L'expérience a montré que l'unique logique d'appels à projets n'était pas toujours adaptée pour ce domaine. En effet, les exigences liées aux demandes de subvention « classiques » s'avèrent souvent disproportionnées par rapport aux montants demandés, aux ressources administratives de certains acteurs bénévoles et des plus petites associations. De plus, ce format ne permet pas toujours de bien valoriser les impacts en matière d'« Agir ensemble ». En collaboration avec les partenaires,

plusieurs pistes seront explorées en complément d'un appel à projets plus ciblé : création de récits de projets, temps collectifs de présentations de projets, enveloppe financière qui recouvre plusieurs activités. En parallèle, le programme « Communes sympas » continuera à être promu et soutenu. Même si des adaptations sont régulièrement nécessaires pour rester au plus proche des évolutions locales, il ancre durablement des dynamiques participatives dans les communes. Il implique les citoyen-ne-s et favorise l'engagement.

2. Mise en réseau et partage des savoirs :

Le besoin de mise en réseau des associations et une meilleure interconnaissance ont émergé à plusieurs reprises durant le PIC 2 bis et lors des deux rencontres préparatoires en vue du PIC 3. L'offre en termes d'agir ensemble est riche dans le canton, mais parfois méconnue des acteurs. Elle n'arrive pas toujours à atteindre ses potentiels publics cibles. Les matinées de partenaires seront réorientées afin de mettre un accent particulier sur les échanges de pratiques, des marchés de savoirs et de prestations, les expériences des personnes migrantes, etc. Cette volonté de davantage utiliser les synergies s'étend à une demande du terrain de disposer d'une maison des associations ouverte à toutes et tous. Une attention particulière sera donnée à cet enjeu dans le cadre du PIC 3 et les possibles synergies sondées.

En complément, il est prévu de confier un mandat à Bénévolat Fribourg Freiburg, une structure qui poursuit des buts similaires avec ses formations, ses cafés asso' ou encore sa maison des associations. Le bénévolat est un apport indispensable de la politique d'intégration et plus spécifiquement de l'agir ensemble. Dans le domaine de l'asile et des réfugiés, le bénévolat permet la participation à la société civile et le développement d'un réseau social de soutien, en dehors de la famille ou de son réseau plus étendu. A chaque crise politique synonyme d'exils, de nombreuses personnes proposent spontanément leur temps et compétences. Une coordination entre les bénévoles, Caritas Suisse et ORS ainsi que les personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés s'avère cruciale et sera consolidée durant le PIC 3.

Les enjeux de mise en réseau dépassent le niveau associatif. Inspirées par la dynamique née à Bulle ou à Fribourg grâce à un programme de Pro Helvetia, les collaborations avec le Service de la culture dans une logique de cohésion sociale au sens large seront poursuivies. En 2023, débute la révision de la Loi sur les affaires culturelles. Les notions de participation culturelle et d'accessibilité pour tou-te-s seront introduites. Dans le même ordre d'idée, d'autres politiques publiques (enfance et jeunesse, seniors, sport, santé notamment) sont également concernées. Une meilleure coordination des actions et des appels à projets avec ces domaines représente une préoccupation partagée.

3. Conseil et accompagnement vers des prestations d'agir ensemble :

Afin d'assurer la participation pour tous les publics issus de la migration, il est nécessaire de prévoir des mesures spécifiques qui visent à améliorer l'accessibilité et l'acceptabilité pour les bénéficiaires des prestations, notamment :

- > Promotion auprès des potentiels bénéficiaires des activités organisées sur le plan local ;
- > Information ciblée par les associations sur leurs prestations ;
- > Accompagnement vers de telles prestations pour tous les publics, en particulier lorsque leur fragilité constitue un frein ;
- > Dans le domaine de l'asile et des réfugiés, mise en œuvre et développement d'un conseil spécialisé à l'intégration orienté vers la participation sociale ;
- > Financement individuel au moyen des mesures d'insertion sociale pour les publics concernés.

2.6. Gestion de la diversité et protection contre les discriminations

Pour prévenir le racisme et améliorer la représentativité des minorités au sein de la société, une collaboration avec les autorités et les institutions (structures ordinaires) est indispensable. Ces dernières doivent pouvoir remplir leur mission sans discrimination raciale (art. 8, Constitution fédérale). Elles peuvent d'ores et déjà être des partenaires actifs dans ce processus ou constituer des acteurs à sensibiliser. Parallèlement, les personnes subissant du racisme dans leur quotidien, doivent pouvoir bénéficier d'une offre de conseil accessible et adaptée. Enfin, afin de participer à l'échange national de connaissances, d'expériences et de pratiques, des projets de sensibilisation de portée cantonale ou communale sont encouragés, voire soutenus. Ces réflexions peuvent être résumées sur la base des **objectifs** suivants :

- > développer la non-discrimination au niveau structurel ;
- > consolider le centre de conseil pour victimes et témoins de discriminations ;
- > donner la parole aux personnes concernées (victimes et témoins) afin de rendre visible leurs expériences ;
- > favoriser l'émergence de nouveaux projets et de partenariats ;
- > stimuler les échanges et la mise en réseau entre les acteurs concernés.

Afin de réaliser ces objectifs, les **orientations** suivantes sont pressenties :

1. Promotion de la formation et de l'autoréflexion en lien avec la diversité et la protection contre les discriminations :

L'IMR et le SASoc proposeront une offre de formation et d'autoréflexion pour différents services étatiques qui tiendra compte des pratiques, des besoins, des contextes spécifiques et d'enjeux intersectionnels. Un focus particulier sera placé sur les domaines de la formation, de l'accueil et de protection de l'enfance et de la jeunesse (cf. point 2.4). En effet, plusieurs recherches démontrent les effets néfastes du racisme dès le plus jeune âge et qui perdurent souvent pour toute une vie. La formation permettra notamment d'analyser les enjeux historiques (décolonisation), les moyens d'enseignements, le langage institutionnel et la posture des professionnel-le-s. Le service « Info-Racisme Fribourg » ainsi que le milieu académique (Université de Fribourg, Haute Ecole de travail social Fribourg HETS-FR, Haute Ecole de santé HEdS-FR, Haute Ecole pédagogique HEP) seront associés à cette démarche.

2. Renforcement de l'offre de conseil pour les victimes et témoins de discriminations :

Un mandat tripartite sera conclu entre « Info-Racisme Fribourg », l'IMR et le SASoc sur la durée du PIC 3 pour les prestations suivantes :

- > Conseils sociojuridiques, consultations psychosociales, médiations et accompagnement administratif aux personnes victimes de discriminations et aux témoins d'actes racistes ;
- > Communication de l'offre auprès de différents groupes cibles ;
- > Travail de relations publiques et sensibilisation en étroite collaboration avec les services cantonaux d'intégration concernés ;
- > Monitoring (documentation des cas et pérennisation des connaissances acquises) ;
- > Mise en réseau et échanges avec les partenaires (Confédération, canton, commune(s) et société civile).

Un enjeu crucial pour le service « Info-Racisme Fribourg » reste l'accessibilité pour les personnes potentiellement concernées et la connaissance de l'offre par les structures ordinaires ainsi que les autres centres de conseil. La mise en place d'un nouveau site internet durant le PIC 2 ainsi que le changement de nom de « Se respecter » à « Info-Racisme Fribourg » durant le PIC 2 bis ont

constitué deux étapes importantes dans l'atteinte de cet objectif. Dans le cadre du PIC 3, ces efforts devraient être consolidés par une campagne dans l'espace public, la poursuite d'un travail de proximité auprès de personnes-clés et concernées, des contacts avec d'autres centres de conseil ou encore la communication dans le cadre de la primo-information. En conséquence, une partie du renforcement du service sera orientée vers les relations publiques. Une autre partie sera réservée au travail de sensibilisation auprès des structures ordinaires.

3. Soutien et développement d'actions de sensibilisation et de réflexions :

D'une part, cette orientation permettra de répondre aux enjeux actuels et, d'autre part, à une demande des partenaires. Un appel à projets thématique peut être envisagé pour un domaine spécifique (p. ex. l'enseignement) ou l'organisation d'une Semaine contre le racisme, voire contre les discriminations intersectionnelles. Cet appel à projets sera envisagé en collaboration avec le tissu associatif, les communes, des services étatiques, etc. L'accueil ou la mise en place d'une exposition qui traite d'un sujet historique (p. ex. la Suisse et le colonialisme, l'initiative Schwarzenbach, etc.), d'un festival qui a pour but de faire mieux connaître le vécu d'un groupe minoritaire au sein de notre canton ou encore l'organisation d'une ou de plusieurs journées thématiques à l'intention de nos partenaires associatifs ou du grand public pourraient également faire partie de cette mesure. Afin de disposer d'un état des lieux pour l'éventuelle mise en place d'autres mesures auprès des services publics, une enquête auprès du personnel de l'Etat en lien avec la discrimination raciale et la représentativité de la diversité dans l'administration pourrait voir le jour.

2.7. Interprétariat

Le changement de focus qui intéresse ce domaine est directement visible dans une dénomination qui passe d'« Interprétariat communautaire et médiation culturelle » à « Interprétariat ». Il s'agit d'un domaine qui a beaucoup évolué au fil des années, mais dont la consolidation se poursuivra encore dès 2024. Concrètement, les **objectifs** suivants sont fixés dans le cadre du PIC 3 :

- > Les structures ordinaires (domaines de l'asile et des réfugiés, justice, sécurité, éducation, social et santé, etc.) sont sensibilisées à l'importance du recours à des interprètes qualifiés ;
- > Elles sont informées des normes de qualité, une qualité impossible à atteindre sans un soutien à la formation de base et continue des interprètes.

Afin de réaliser ces objectifs, trois mots-clés guideront nos actions dans le cadre du PIC 3 : ancrage, accès et qualité.

Les deux **orientations** suivantes sont pressenties :

1. Conclusion d'un mandat avec un double focus : formation et assurance qualité :

Depuis plusieurs années, « se comprendre » se profile comme l'acteur cantonal essentiel de ce domaine spécialisé. Il a démontré, sur le long-terme, qu'il répondait aux exigences du mandat, qu'il était capable de s'adapter au contexte changeant (augmentation du nombre de prestations, besoins fluctuants des langues, COVID, etc.) et qu'il s'investissait dans les enjeux d'assurance-qualité. Par conséquent, la subvention financera prioritairement les formations, les supervisions et les parrainages ainsi que la coordination via l'outil de recours aux interprètes du service « se comprendre » pour consolider l'assurance-qualité. Dans une réalité de plus en plus concurrentielle, il est clair que la formation est un prérequis important pour garantir la qualité des prestations. D'autres aspects comme les conditions de travail jouent également un rôle primordial. Leur

amélioration sera également un des axes stratégiques de « se comprendre » au cours des prochaines années.

2. Sensibilisation des structures étatiques à l'inscription de l'interprétariat dans les budgets ordinaires :

La finalité est toujours de démontrer la plus-value de l'interprétariat et la nécessité d'un budget spécifique. Cette mesure pourrait se décliner de différentes manières. Après la dernière promotion de l'interprétariat auprès des services sociaux, d'autres actions seront proposées en fonction des observations et des besoins recensés, notamment auprès des services étatiques. Dans cette même dynamique, un groupe-réseau PIC sera organisé autour des enjeux de l'interprétariat. Au préalable, il pourrait être intéressant d'établir un état des lieux des budgets d'interprétariat dans les différents services et de réunir quelques professionnel-le-s convaincus afin de rendre visible les coûts du non-recours à l'interprétariat. Les hautes écoles restent des acteurs du futur à sensibiliser dans la dynamique qui a commencé à être instaurée (midi-conférence, formation continue, etc.).

Cette mesure aura également des effets sur un accès plus équitable à l'interprétariat pour toutes les personnes avec un parcours migratoire et dans les deux régions linguistiques du canton. A ce jour, notamment pour des raisons financières, le recours à l'interprétariat reste plus systématique dans le domaine de l'asile et des réfugiés. A titre d'exemple, les demandes de certaines langues d'origine ou d'héritage plus représentées sont effectuées lors de l'inscription d'enfants à l'école, mais ne se retrouvent pas nécessairement dans d'autres domaines tels que la santé. Le développement d'outils de communication bilingue (français/allemande) favorisera à moyen-terme l'augmentation du nombre d'heures vers l'allemand.

3. Assurance-qualité et reporting

Pour les différents domaines du PIC, et spécifiquement pour « Gestion de la diversité et protection contre la discrimination », « Interprétariat » et « Langues », un accent particulier est placé sur l'assurance-qualité via des instruments expérimentés et reconnus. Pour l'IMR et le SASoc, garantir la qualité des projets subventionnés implique plusieurs étapes :

- > l'orientation des contenus des appels à projets, voire des mandats⁴ ;
- > la sélection des projets à subventionner ;
- > le suivi desdits projets et, plus précisément, les séances de coordination et/ou de bilan, la visite des projets et l'examen des rapports finaux.

Ces éléments concernent l'ensemble des domaines du PIC 3. Pour « Gestion de la diversité et protection contre la discrimination », à préciser que le service « Info-Racisme Fribourg » est membre du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme et applique les standards de qualité élaborés par ledit réseau. De plus, les recommandations du Service de lutte contre le racisme ont été considérées pour la rédaction du PIC 3. En matière d'« Interprétariat », en sa qualité de membre de l'association suisse pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle INTERPRET, le service « se comprendre » emploie les standards de qualité requis. Pour le domaine « Langues », les éléments essentiels concernent l'apprentissage contextualisé, orienté vers les besoins des participant-e-s, la co-construction des cours et une communication utile pour le quotidien. Ces principes constituent les fondements de la formation d'adultes et, spécifiquement du système d'apprentissage « fide ». Les prestataires de cours dispensant une offre diversifiée et

⁴ Les mandats peuvent notamment s'orienter vers l'outil du « Cadre logique » ou *logframe*.

conséquence peuvent faire valoir des labels adaptés. Pour les prestataires disposant de moins de ressources en la matière, l'assurance-qualité intéressera particulièrement les aspects « Profil des formateur-trice-s », « Didactique » et « Coordination ».

4. Finances

Deux logiques de financement distinctes sont appliquées pour la mise en œuvre du PIC 3⁵. La première concerne les personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés⁶. La Confédération verse au canton un forfait d'intégration unique de CHF 18 000 par décision effective. Le montant des subventions pour ce groupe cible ne peut qu'être estimé.

La seconde logique s'applique à l'encouragement de l'intégration et de la prévention du racisme au sens large. Dans ce cadre, une subvention fédérale globale de CHF 32 millions est répartie sur les cantons en fonction d'une clé de répartition qui prend en compte trois indicateurs :

- > la population résidente permanente (pondération simple)⁷ ;
- > la population résidente permanente étrangère (pondération simple)⁸ ;
- > la population résidente permanente étrangère nouvellement immigrée (pondération double)⁹.

Afin de garantir une offre de base indépendamment de la taille du canton, 10 % de ces subventions annuelles de la Confédération sont versés aux cantons, en guise de socle minimal. Ce socle est réparti à parts égales entre les 26 cantons. Pour la période de 2024 à 2027, la subvention fédérale annuelle en faveur du canton de Fribourg s'élève à CHF 1 053 845. Par rapport au PIC 2bis, la contribution a baissé de CHF 94 381. Le canton est tenu de participer à la même hauteur à la mise en œuvre du PIC 3. La contribution cantonale inclut aussi des mesures d'intégrations spécifiques inscrites dans le PIC et qui sont fournies par les communes, voire d'autres services.

5. Conclusion

Le déploiement du PIC 3 se situe à un tournant : dix ans après le premier PIC, les événements liés au mouvement *Black Lives Matter*, le Covid, le conflit en Ukraine, la crise climatique ou l'émergence d'importants enjeux en lien avec les identités et l'intersectionnalité viennent questionner des pratiques établies. C'est dans cette optique que ce document a été co-construit avec les partenaires de l'intégration et la prévention du racisme, procédé qui n'avait pas été remis en place depuis la conception du PIC 2. Il est intéressant de constater que de nombreuses thématiques ont trouvé une résonance tant du point de vue des niveaux stratégiques (Confédération, cantons, etc.) que des acteurs du terrain. La convergence des politiques publiques du PIC et de l'AIS ou une volonté d'apporter davantage de solutions pour les publics plus vulnérables sont des illustrations concrètes de cette prise de conscience à tous les niveaux concernés. Un autre aspect fondamental se situe dans le travail avec les structures afin que les pratiques mises en place et les offres proposées

⁵ Les personnes ayant obtenu un permis S ne sont pas incluses dans le PIC, mais font l'objet d'un programme ad hoc (« Programme S »).

⁶ Sont concernées les personnes admises à titre provisoire, les réfugié-e-s reconnus et les personnes à protéger titulaires d'une autorisation de séjour.

⁷ Calcul basé sur la moyenne des années 2017 à 2020 (chiffres de l'Office fédéral de la statistique OFS)

⁸ Calcul basé sur l'effectif de la population résidente étrangère à la fin des années 2017 à 2020 (chiffres du SEM)

⁹ Calcul basé sur la population résidente permanente étrangère immigrée, état à la fin des années 2017 à 2020 (chiffres du SEM)

soient accessibles et répondent aux besoins et composition d'une société qui continue à évoluer et se diversifier.

Durant le processus de consultation, les axes stratégiques développés par l'Etat de Fribourg ont été plébiscités. Ils constituent non seulement des éléments essentiels car transversaux aux domaines d'activité mais aussi autant d'indicateurs qui permettront à terme d'évaluer les effets du PIC 3 dans ses multiples champs d'action.

Au moyen du PIC 3, l'Etat de Fribourg se dote d'un cadre de référence et d'action en matière d'intégration et de prévention du racisme à la fois solide, souple et capable de répondre aux multiples défis dans ce domaine.

6. Annexe

> Liste des bases légales